



Soyaux CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022
Ville d'espaces et de contrastes

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 016-211603741-20221214-2022_152-AR

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT,
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRES ABSENTS :

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance

N° 2022-152- Avis PPA sur le Programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boême et de l'Anguienne par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)

Dans le cadre de l'enquête publique relative au Programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boême et de l'Anguienne menée par le SYBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois), partenaire de la commune dans la gestion des enjeux du bassin de l'Anguienne, un avis de la commune sur ce dernier est nécessaire.

- Vu la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boême et de l'Anguienne au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement
- Vu la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 et 3.3.5.0,
- Vu l'enquête publique, d'une durée de 37 jours sera menée du 8 décembre 2022 à 9h au 13 janvier 2023 à 18h sur les communes d'Angoulême (siège de l'enquête) et Mouthiers-Sur-Boême.

Le SyBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois) a été créé le 16 décembre 2016 à la suite de la fusion des 6 structures gérant les milieux aquatiques. Ce regroupement a été initié afin de préparer la mise en application des lois MAPTAM, NOTRe (GEMAPI) et Biodiversité en application depuis le 1^{er} janvier 2018.

En lien avec la réforme de l'organisation territoriale de la compétence « Gestion Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations - GEMAPI », la gouvernance du syndicat a évolué début 2018 avec la prise de compétence obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La compétence GEMAPI permet au SyBRA d'intervenir sur plusieurs domaines de compétences (*Code de l'environnement, art. L. 211-7, I, 1^o, 2^o, 5^o et 8^o et I bis*) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

L'objectif du SyBRA est d'assurer une gestion efficace et raisonnée du réseau hydrographique (cours d'eau) et de disposer des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

Afin de mettre en œuvre son programme d'actions sur le domaine privé et d'engager des financements publics, la collectivité doit préalablement réaliser une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ainsi qu'une déclaration dite « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » afin de montrer que les travaux à engager par le SyBRA sont d'intérêt général.

Le SyBRA souhaite réaliser de nouveaux programmes pluriannuels de travaux sur 7 bassins versants (BV).

- La Boême et l'Anguienne (2 BV) avec une enquête publique.

- La Nouère, la Touvre, l'Échelle, les Eaux Claires et le Claix (5 BV) avec une enquête publique.

Les enjeux de ces territoires ont été définis et chaque enjeu a ses objectifs opérationnels menant à des actions.

8 enjeux principaux ont été déterminés :

- Hydromorphologie (substrat, écoulement, anthropisation et incision)
- Habitats rivulaires et berges (ripisylve, piétinement, espèces invasives)
- Continuité écologique (cloisonnement, sédimentation)
- Habitats naturels et lit majeur (zones humides, biodiversité)
- Infrastructures (bâti, chemins, ouvrages)
- Gestion quantitative (inondations, embâcles, assec, plans d'eau)
- Gestion qualitative (rejets, ruissellement, auto-épuration)
- Communication (valorisation, sensibilisation)

Par exemple, pour l'enjeu qualité de l'eau, l'une des actions proposées est l'aménagement de zone d'abreuvement (en bord de rivière, pour les troupeaux) ce qui permet de limiter les matières en suspension (le bord de rivière ne s'effondre plus sous le poids des animaux) et donc d'améliorer la qualité de l'eau.

Ces derniers sont soumis à enquête publique entre le 8 décembre 2022 et le 13 janvier 2023.

Dans ce cadre, la commune doit émettre un avis sur le Programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boème et de l'Anguienne par lequel elle est concernée.

Compte tenu que le SYBRA est un acteur majeur et un partenaire privilégié de la commune dans la gestion du bassin de l'Anguienne

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le Programme pluriannuel de gestion 2023-2032 des bassins de la Boème et de l'Anguienne

Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.

Le maire,


François NEBOUT